

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi 4 mai 2016 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Ronald Bernatchez, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Le conseiller M. Pierre Laramée a motivé son absence.

**2016-05-R5050 Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

**2016-05-R5051 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

**ORDRE DU JOUR**

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 6 avril 2016
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance du conseil du 20 avril 2016
- 0.5 Période de questions

**Transport**

- 300.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300.2 Changement programmation en voirie locale - TECQ
- 300.3 Demande d'installation lumière de rue – Montée Leclair

**Administration générale**

- 100.1 Hommage M. Réjean Lafrenière – Publicité Journal La Gatineau
- 100.2 Rallye Perce-neige - 2017

**Conseil municipal**

- 110.1 La note verte – Demande de financement

**Gestion financière et administrative**

- 130.1 Présentation des comptes dus, à payer au 30 avril 2016

**Sécurité publique**

- 200.1 Adoption du règlement no : 2016-024 modifiant le no : 2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

200.2 Traitement des constats d'infraction émis par la SQ sur les routes numérotées

**Environnement**  
**Aménagement et urbanisme**  
**Loisirs, culture et bibliothèque**  
**Correspondance officielle reçue**  
**Varia**  
**Période de questions**  
**Levée de la séance**

Adoptée.

**2016-05-R5052 Adoption procès-verbal – séance ordinaire du 6 avril 2016**

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2016 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

**2016-05-R5053 Adoption procès-verbal – séance extraordinaire du 20 avril 2016**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

**2016-05-R5054 Programmation travaux TECQ 2014-2018**

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

la municipalité d'Egan-Sud s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité d'Egan-Sud s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité d'Egan-Sud approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la municipalité d'Egan-Sud s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité d'Egan-Sud s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

la municipalité d'Egan-Sud atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 30 septembre prochain.

Adoptée.

**2016-05-R5055 Demande d'achat et installation lumière de rue – Montée Leclair**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse l'achat d'une lumière de rue pour la Montée Leclair dans la municipalité d'Egan-Sud sur le poteau no : 4 d'une capacité de 150 watts et qu'une demande soit faite à Hydro-Québec d'en faire l'installation.

Adoptée.

**2016-05-R5056 Hommage à M. Réjean Lafrenière – publicité**

ATTENDU QUE M. Réjean Lafrenière, ancien Député provincial, préfet de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et Maire de Lac Ste-Marie est décédé le 30 avril dernier;

ATTENDU QUE le journal La Gatineau, pour commémorer le chemin parcouru par M. Lafrenière, fera paraître des pages hommages dans l'édition de la semaine prochaine ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte d'acheter une publicité ½ bandeau au coût de 105.00\$ dans le journal La Gatineau.

Adoptée.

### **2016-05-R5057 Rallye Perce-neige – 2017**

CONSIDÉRANT QUE l'évènement du Rallye-Perce-Neige-Maniwaki 2017 se déroulera les 3 et 4 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette épreuve sportive est inscrite aux championnats nord-américain, canadien et ontarien de rallye de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion, les organisateurs sollicitent la permission du conseil municipal en vue d'utiliser, à des fins d'épreuve de classement, certaines voies publiques, situées dans le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur assisté de clubs et d'associations locaux, conformément aux normes de C.A.R.S., l'organisme officiel qui régit le rallye automobile au Canada, et aux recommandations de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les résidents seront individuellement prévenus par eux;

CONSIDÉRANT QUE le jour du rallye, divers véhicules officiels se chargeront de la fermeture du chemin et, après le passage des concurrents, de sa réouverture à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation est assurée au montant de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) pour tout dommage causé aux tiers ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le Rallye Perce-Neige d'utiliser certaines voies publiques, situées sur le territoire de la municipalité d'Egan-Sud soit la rue Marie-Anne en fin d'après-midi, ainsi que le chemin Montcerf qui lui sera utilisé en fin de d'après-midi et en soirée, les concurrents partiront de minute en minute selon un horaire très précis. Les organisateurs interdiront à tous les concurrents l'accès aux dits chemins hors des périodes d'utilisation autorisés.

Adoptée.

### **2016-05-R5058 Demande participation financière – La note Verte**

ATTENDU QUE La Note verte, organisme fondé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 est un organisme à but non lucratif abritant une école de musique et une maison d'édition dans la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE pour que le projet voit le jour à l'automne 2016, passe inévitablement par une recherche de fond ;

ATTENDU QUE l'organisme demande un don de la municipalité pour contribuer au déploiement de ce projet collectif ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un don au montant de 50\$ soit pris à même le budget discrétionnaire de M. Neil Gagnon, M. Jean-René Martin, M. Ronald Bernatchez et M. Patrick Feeny pour un total de 200\$.

Adoptée.

**2016-05-R5059 Adoption des comptes payés et à payer et salaires**

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes suivants soient payés :

Les comptes payés au 30 avril 2016 au montant de	20 920.08\$
Les comptes à payer au 30 avril 2016 au montant de	12 884.21\$
Les salaires payés au 30 avril 2016 au montant de	7 410.82\$

Adoptée.

**2016-05-R5060 Adoption règlement no : 2016-024**

Il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 2016-024 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

**Règlement n° 2016-024 modifiant le règlement n° 2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.**

Le conseil décrète ce qui suit :

L'article 2 du règlement n° 2009-09 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Règlement adopté à Egan-Sud ce 4<sup>ième</sup> jour de mai 2016

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Mme Mariette Rochon  
Directrice générale

Adoption du règlement :  
Avis public :

4 mai 2016  
6 mai 2016

**2016-05-R5061 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20h 15.

Adoptée.

---

M. Neil Gagnon  
Maire

---

Mme Mariette Rochon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière